

BACCALAURÉAT D'INTERVENTION EN ACTIVITÉ PHYSIQUE 7226-7239

La santé par l'activité physique

Téléphone : 514 987-3624
www.sciences.uqam.ca

Ce programme comporte deux profils : le profil *enseignement de l'éducation physique et à la santé* (code 7226) et le profil *kinésiologie* (code 7239).

Le nom des profils figurera sur le diplôme des étudiants concernés.

GRADE

Bachelier ès sciences, B.Sc.

SCOLARITÉ

Le profil *enseignement de l'éducation physique et à la santé* comporte 120 crédits.

Le profil *kinésiologie* comporte 90 crédits.

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

D'une part, le programme prépare l'étudiant à l'enseignement de l'éducation physique et de la santé en milieux scolaires primaire et secondaire. D'autre part, le profil *kinésiologie* forme des professionnels œuvrant dans les divers milieux de l'activité physique et de la santé, par exemple, les clubs sportifs, les fédérations sportives, les centres de conditionnement physique, les bases de plein air et les centres de loisir, les municipalités. Il vise également à préparer l'étudiant à des études de cycles supérieurs en sciences de l'activité physique (physiologie de l'exercice, biomécanique, perceptivo-motricité) et en ergonomie, entre autres.

Chaque année d'études comporte un trimestre consacré aux cours d'intégration et d'intervention professionnelle et un trimestre d'activités de stage permettant d'appliquer la théorie en milieu professionnel.

PARTICULARITÉS

> Pour être admis au profil *enseignement*, l'étudiant doit avoir pratiqué un sport de façon régulière ou s'être impliqué à fond dans une discipline, à titre de moniteur, par exemple.

> Au profil *enseignement*, les cours d'activité physique sont orientés vers les aspects didactiques propres au milieu scolaire.

> Les cours didactiques du profil *enseignement* prévoient des activités d'apprentissage en milieu scolaire dès le deuxième trimestre, grâce au partenariat entre le programme et les écoles.

> L'étudiant admis au profil *enseignement* doit obligatoirement effectuer quarante heures d'implication communautaire bénévole. Il peut s'agir d'entraînement dans les clubs sportifs, d'une implication auprès des aînés pour le conditionnement physique, ou toute autre intervention dans le domaine de l'activité physique et sportive.

> D'une durée de quatre ans, le profil *enseignement* vise l'acquisition de trois compétences fondamentales : agir dans divers contextes de pratique d'activités physiques ; interagir dans divers contextes de pratique d'activités physiques ; et adopter un mode de vie sain et actif.

> Pour accéder au profil *kinésiologie*, l'étudiant doit posséder des compétences dans au moins une activité physique.

> La présence de trois cours libres procure à l'étudiant, dans le profil *kinésiologie*, une grande flexibilité qui lui permet de parfaire ses connaissances dans différents domaines tels que l'informatique, le tourisme, l'environnement, la gestion et l'éducation, selon ses besoins, ses intérêts et ses aptitudes.

> Selon les choix de cours, le profil *kinésiologie* permet l'obtention d'accréditation (mention F) du nouveau Programme national de certification des entraîneurs (PNCE).

> Une entente avec le Service des sports de l'UQAM permet à l'étudiant inscrit au profil *kinésiologie* de participer à des ateliers pratiques où il peut mettre en application et en situation réelle les connaissances acquises dans certains cours telles que l'évaluation de la condition physique ainsi que le diagnostic, et la prescription d'exercices. Le Service des sports offre aussi du travail rémunéré à l'étudiant inscrit au profil.

> La taille des groupes varie entre 25 et 50 étudiants.

> Un projet de monitorat de programme offre un encadrement aux étudiants de première année. Les moniteurs, des étudiants de deuxième année de maîtrise, reçoivent une formation spéciale pour assister l'étudiant dans ses apprentissages et pour intervenir rapidement en cas de difficulté.

> Les étudiants qui le désirent peuvent effectuer un séjour d'études à l'étranger, de deux trimestres maximum, en vertu des échanges interuniversitaires internationaux et sous l'égide du bureau de la CREPUQ ou du BCI. Par exemple, des étudiants sont allés étudier à Lyon, à Grenoble, à Montpellier, à Nice et à Marseille ces derniers trimestres.

Toutefois, les stages ne peuvent être effectués à l'étranger.

> Nouveauté : Certains cours, dont ceux impliquant la gestion de classes et l'éducation à la santé, ont adopté la méthode d'apprentissage par compétences, qui fait ses preuves dans d'autres disciplines. Cette approche favorise, entre autres, l'autonomie et les habiletés de communication en plus de développer la méthodologie de travail selon les compétences de chacun.

CONCENTRATIONS OU PROFILS

La formation offre deux profils :

> **Enseignement de l'éducation physique et à la santé.** Ce profil mène à l'enseignement préscolaire, primaire et secondaire. Il intègre désormais l'éducation à la santé et l'intervention auprès de clientèles en difficulté d'adaptation.

> **Profil kinésiologie.** Ce profil forme des professionnels œuvrant dans les domaines de la kinésiologie.

STAGES

Dans le **profil enseignement de l'éducation physique et de la santé**, on retrouve quatre stages : le premier est d'une durée de vingt jours au primaire, au trimestre d'hiver, et le deuxième, d'une durée de vingt jours au secondaire, au trimestre d'automne, le troisième est d'une durée de quarante jours au primaire, dont vingt jours vers la fin du trimestre d'automne et vingt jours vers la fin du trimestre d'hiver suivant, le quatrième est d'une durée de quarante jours au secondaire, dont vingt jours vers la fin du trimestre d'automne et vingt jours vers la fin du trimestre suivant.

Trois stages sont prévus au profil kinésiologie. Ils ont lieu dans un milieu de travail au choix de l'étudiant. Par exemple, dans les clubs sportifs, les fédérations sportives, les centres de conditionnement physique, les bases de plein air, les centres de loisir ou tout autre lieu agréé par le responsable des stages. Les deux premiers stages sont d'une durée de cent heures chacun et s'échelonnent sur un trimestre ; le troisième stage est de deux cents heures et s'échelonne sur deux trimestres.

POLITIQUES D'ADMISSION

Admission au trimestre d'automne seulement.

Le programme est contingenté.

Test de français écrit

Connaissance du français (profil kinésiologie)

Tous les candidats doivent posséder une maîtrise du français attestée par l'une ou l'autre des épreuves suivantes : l'Épreuve uniforme de français exigée pour l'obtention du DEC, le Test de français écrit du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (ci-après Ministère) ou le Test de français écrit de l'UQAM (vous trouverez la description de ce test et des informations sur la *Politique sur la langue française de l'UQAM* dans la section *Informations générales*). Sont exemptées de ce test les personnes détenant un grade d'une université francophone et celles ayant réussi le test de français d'une autre université québécoise.

Maîtrise du français écrit (profil enseignement de l'éducation physique et à la santé)

Aucun candidat ne peut être admis à ce programme à moins qu'il ne fasse la preuve qu'il possède les compétences en langue écrite, compétences attestées par la réussite de l'une ou l'autre des épreuves suivantes : l'Épreuve uniforme de français exigée pour l'obtention du DEC, le test de français écrit du Ministère ou le test de français écrit de l'UQAM (vous trouverez la description de ce test et des informations sur la *Politique sur la langue française de l'UQAM* dans la section *Informations générales*).

Sont exemptés de ce test les candidats détenant un grade d'une université francophone et ceux ayant réussi le test de français d'une autre université québécoise.

Voir les *Règlements pédagogiques* l'extrait(s).

RÉGIME D'ÉTUDES

Le profil enseignement du programme doit être suivi à temps complet.

Le profil kinésiologie peut être suivi à temps partiel.

STATISTIQUES D'ADMISSION

Profil enseignement de l'éducation physique et à la santé (7226)

Capacité d'accueil

Automne 2010 : 55

Statistiques d'admission (automne 2009)

Demandes : 455
Refus : 361
Offres d'admission : 94 (21 %)

Profil kinésiologie (7239)

Capacité d'accueil

Automne 2009 : 80

Statistiques d'admission (automne 2009)

Demandes : 375
Refus : 237
Offres d'admission : 138 (37 %)

CONDITIONS, MÉTHODES ET CRITÈRES DE SÉLECTION

Tous les candidats doivent se soumettre à un **test d'habiletés motrices**, à une **entrevue** et doivent également présenter un **curriculum vitae** faisant état de leur expérience dans le domaine de l'activité physique et du sport uniquement (tout autre domaine d'emploi n'est pas à inclure dans votre curriculum vitae).

Le curriculum vitae, que vous devez présenter lors de l'entrevue, doit comprendre votre expérience dans le domaine de l'activité physique et du sport uniquement (athlète scolaire et/ou de haut niveau, moniteur, entraîneur, superviseur, enseignant, etc.). Il doit être **accompagné de lettres d'attestation** confirmant votre expérience dans les domaines de l'activité physique et du sport mentionnés dans votre curriculum vitae.

Le test physique et l'entrevue auront lieu à l'une ou à l'autre de ces dates : samedi 10 avril ou dimanche 11 avril ou samedi 17 avril ou dimanche 18 avril 2010.

Vous serez convoqué à une seule de ces dates : prévoyez ne pas vous absenter durant cette période.

REMARQUE : Le programme étant contingenté, **il n'y aura pas de reprise** du test physique pour les candidats qui ne se présenteront pas à la date prévue, peu importe les motifs.

DEC

Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou l'équivalent (1).

(1) un diplôme équivalent au DEC est un baccalauréat préuniversitaire obtenu au Québec.

Sélection (pour les deux profils) :

- Cote R (50 %)
- Expérience de pratique d'activités physiques (10 %)
- Test d'habiletés motrices générales (20 %)
- Entrevue (20 %).

Test d'habiletés motrices générales

(durée approximative de 15 à 20 minutes) :

Démontrer ses qualités d'agilité, d'équilibre, de coordination et d'endurance lors d'un parcours dont les différentes stations sont des mises en situation tirées de différentes disciplines de l'activité sportive et de l'activité physique en général (durée : 2 minutes) :

Franchir des haies (50 cm) à pieds joints, déplacements latéraux aux espaliers, dribbles de basketball, lancers dans une cible selon différentes techniques, déplacement en équilibre sur une poutre, roulades avant et arrière, dribbles de soccer, etc.

Exemples de questions posées lors de l'entrevue :

Quelle est votre motivation à entreprendre des études dans le domaine de l'activité physique ?

Élaborez sur votre expérience dans le domaine de l'activité physique.

ou

EXPÉRIENCE

Profil enseignement : aucune admission sur cette base.

Profil kinésiologie : être âgé d'au moins vingt et un ans et avoir une expérience attestée d'au moins deux ans dans un milieu apparenté au domaine de l'intervention en activité physique tel que : centre de conditionnement physique, club sportif, centre de réadaptation, centre de loisirs municipaux ou cirque.

(Profil kinésiologie seulement)

Sélection : 100 %

Méthodes de sélection :

- Test de connaissances et culture générales (25%)
- Test de scolapitudes (25%)

(Vous trouverez la description de ces tests dans la section *Informations générales*.)

- Expérience de pratique d'activités physiques (10%)
- Test d'habiletés motrices générales (20%)*
- Entrevue (20%)*.

ou

ÉTUDES UNIVERSITAIRES

Avoir réussi cinq cours de niveau universitaire, soit quinze crédits, au moment du dépôt de la demande d'admission, avec une moyenne d'au moins 2,5 sur 4,3 (ou l'équivalent).

Sélection (pour les deux profils) :

- Dossier universitaire (50%)
- Expérience de pratique d'activités physiques (10%)
- Test d'habiletés motrices générales (20%)*
- Entrevue (20%)*.

ou

ÉTUDES HORS QUÉBEC

Être titulaire d'un diplôme approprié obtenu à l'extérieur du Québec après au moins treize années (2) de scolarité ou l'équivalent, avec une moyenne d'au moins 2,5 sur 4,3 (ou l'équivalent).

(2) À moins d'ententes conclues avec le Gouvernement du Québec.

Sélection (pour les deux profils) :

- Dossier scolaire (50%)
- Expérience de pratique d'activités physiques (10%)
- Test ** d'habiletés motrices générales (20%)*
- Entrevue (20%)*.

*** > Test d'habiletés motrices générales et entrevue :**

voir la description sous DEC.

(**) Si le candidat est dans l'incapacité de faire le test d'habiletés motrices, une reprise des tests est prévue au mois d'août.

EMPLOIS ÉVENTUELS

· Enseignant au secondaire dans le réseau public ou privé · Enseignant au primaire dans le réseau public ou privé · Intervenant dans les bases de plein air, les centres de loisirs, les centres de conditionnement physique, les fédérations sportives, les clubs sportifs, etc.

Selon la direction du programme, les diplômés du baccalauréat en intervention en activité physique (profil enseignement) trouvent assez facilement un emploi à la fin de leurs études. En outre, l'accès au marché du travail est facilité par le nombre restreint de finissants dans ce domaine, ce qui permet d'éviter une saturation du marché de l'emploi.

Dans le domaine de la kinésiologie, la grande majorité des diplômés de l'UQAM trouvent un emploi à la fin de leurs études, en général là où ils ont réalisé leur stage.

ÉTUDES DE 2^e CYCLE À L'UQAM

Programme court en administration scolaire ;
DESS en intervention ergonomique en santé et sécurité du travail ;
DESS en intervention pédagogique ;
Maîtrise en éducation ;
Maîtrise en kinanthropologie.

RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES / EXTRAIT(S)

Habiletés physiques

Les étudiants admis au programme doivent démontrer un niveau de maîtrise d'habiletés motrices générales dans une épreuve administrée lors du test d'admission. Cette évaluation pratique leur donnera un aperçu des différentes compétences nécessaires à leur intégration dans le cadre des cours de *pratique et didactique des activités physiques* du programme. L'étudiant qui présente des lacunes importantes, mais qui toutefois est admis en raison de ses résultats aux autres conditions d'admission, pourra cheminer dans le programme, cependant, ses lacunes devront être comblées par une formation personnelle d'appoint, non créditée, à la satisfaction du programme d'éducation physique. Cette formation sera évaluée lors de chacun des cours de pratique et de didactique des activités physiques, faute de quoi, le cheminement dans ces cours sera suspendu tant et aussi longtemps que ces lacunes ne seront pas minimalement comblées.

Remarque : Le programme étant contingenté, il n'y aura pas de reprise du test physique pour les candidats qui ne se présenteront pas à la date prévue, peu importe les motifs.

Qualifications spécifiques requises

Les étudiants formés dans le cadre de ce programme doivent, afin d'intervenir dans leur milieu en toute circonstance, réussir une formation en premiers soins et en réanimation cardio-respiratoire.

En conséquence, le candidat admis au programme devra présenter, à la fin de sa formation, une accréditation officielle d'intervention en premiers soins obtenue auprès d'un organisme reconnu comme la Croix-Rouge, l'Ambulance St-Jean, la Société de sauvetage. De plus, une attestation officielle d'accréditation en réanimation cardio-respiratoire (RCR) devra être complétée conformément aux normes exigées par la Fondation canadienne des maladies du cœur.

Autres formations et compétences

La formation en activité physique comporte des cours dans des domaines de connaissance fort différents. Le programme exige fréquemment la lecture de textes en anglais. Le candidat aura donc la responsabilité d'acquiescer une compétence en compréhension de textes en anglais. Il en va de même au sujet des technologies de l'information et de la communication (TIC).

Les nouvelles technologies ne seront pas limitées à un cours en particulier. Elles seront mises à contribution dans divers cours, tant dans les modes d'apprentissage des contenus particuliers de ces cours que dans les travaux liés à l'évaluation des apprentissages. La Faculté d'éducation possède un laboratoire d'informatique pour répondre aux besoins des étudiants dans les divers cours nécessitant l'utilisation intégrée des TIC.

Politique sur la langue française - Compétences linguistiques en français

Conformément à la *Politique sur la langue française de l'UQAM*, l'obtention d'un diplôme conduisant à l'obtention d'une autorisation légale d'enseigner est assujettie à des normes particulières en matière de compétences linguistiques. Ces normes concernent non seulement la qualité de la langue écrite, mais aussi celle de la communication orale. Aucun étudiant ne peut être diplômé à moins de répondre à ces normes.

Exigences linguistiques en français écrit pour les étudiants des programmes menant au brevet d'enseignement

Mesures diagnostiques

Au cours de la première année d'études, au moment déterminé par la direction du programme, l'étudiant peut être obligé de se soumettre à un diagnostic de ses connaissances de la grammaire du français écrit. Selon les résultats, des mesures d'appoint peuvent être imposées par la direction du programme aux étudiants présentant des lacunes importantes en français.

Test de certification

Pour répondre à la norme particulière des programmes de formation à l'enseignement, seule la réussite au test choisi par l'ensemble des universités québécoises atteste des compétences en français écrit et conduit à l'obtention d'un brevet d'enseignement.

Première passation du test de certification

Au moment déterminé par la direction du programme et avec son autorisation, l'étudiant se soumet une première fois au test de certification au plus tôt après avoir complété sa première année d'études ou l'équivalent dans le programme.

Reprises du test de certification

En cas d'échec, l'étudiant a droit à deux reprises sans interruption dans son cheminement académique dans le programme. À chaque reprise, l'étudiant reprend la totalité de l'épreuve.

Seuils de poursuite et de réussite

Le seuil de poursuite correspond à une note suffisamment proche du seuil de réussite pour justifier que l'étudiant puisse poursuivre normalement son cheminement dans le programme.

Les seuils de poursuite et de réussite au test de certification peuvent être consultés à l'adresse suivante : www.bep.uqam.ca/exigenceslinguistiques

Échéancier

L'étudiant doit avoir obtenu le seuil de poursuite dans chacun des deux volets du test de certification au plus tard avant le début de son troisième stage ou son équivalent tel que décidé par la direction du programme. L'étudiant doit avoir obtenu le seuil de réussite au test de certification dans chacun des deux volets avant le début de son quatrième stage ou son équivalent tel que décidé par la direction du programme.

Conformément à l'article 7.3 du Règlement des études de premier cycle, l'étudiant qui ne satisfait pas à l'une ou l'autre de ces exigences dans les délais prescrits sera soumis à certaines restrictions concernant la poursuite des études dans un programme menant au brevet d'enseignement. En conséquence, l'étudiant sera soumis à une période de probation d'un an ; il ne pourra poursuivre son cheminement régulier dans le programme, ni s'inscrire au stage de la troisième année ou de la quatrième année de son programme le cas échéant. La direction de programme assignera à l'étudiant des objectifs pédagogiques et des modes de

cheminement particuliers afin qu'il consacre ses efforts à la remédiation de ses difficultés en français en vue de la reprise finale du test de certification.

Au terme de la probation et avec l'approbation de la direction du programme, l'étudiant ayant échoué les deux reprises du test de certification peut se soumettre à une dernière reprise du test de certification.

Échec à la reprise finale du test de certification

Un échec à la troisième et dernière reprise du test de certification entraîne une exclusion du programme.

Exemption du test de certification

Tout étudiant peut demander à être exempté du test de certification vérifiant les compétences linguistiques en français écrit s'il a déjà réussi ce test dans une autre université ou encore s'il possède déjà un brevet. Cette demande, accompagnée des pièces justificatives originales, doit être adressée à la direction du programme, au trimestre auquel l'étudiant est admis dans le programme.

Frais

Les frais d'administration et de correction du test de certification sont assumés par l'étudiant.

Compétences en français oral

Tout étudiant doit passer le test de vérification des compétences à communiquer oralement (test administré par le Département de linguistique et de didactique des langues de l'UQAM) dès la première année d'études. Ce test évalue quatre volets de la langue parlée : voix, langue, compétence communicative et compétence discursive. Les frais d'administration et de correction de ce test sont entièrement assumés par l'Université.

Il n'y a aucune reprise à ce test. Tout étudiant qui échoue doit, avant la fin de sa deuxième année d'études dans le programme, s'inscrire et réussir l'un ou plusieurs cours d'appoint suivants :

LIN1016 (1 crédit) : *Expression orale : compétence communicative*

LIN1017 (1 crédit) : *Expression orale : la voix*

LIN1018 (1 crédit) : *Expression orale : morpho-syntaxe et lexicale*

LIN1019 (1 crédit) : *Expression orale : compétence discursive*

ou

LIN1020 (3 crédits) : *La communication orale pour les futurs enseignants* en fonction des lacunes décelées et réussir avec le seuil exigé.

La réussite au test de français oral ou la réussite des ou du cours d'appoint est une exigence à rencontrer afin de maintenir l'inscription au trimestre d'automne de la troisième année de formation. Tous les cours d'appoint doivent être réussis au plus tard au trimestre d'été de la deuxième année d'études.

Les cours de rattrapage en français oral font partie du cheminement académique de l'étudiant et ont le statut de cours obligatoires tout en étant considérés comme cours hors programme. Ils sont donc assujettis à l'article du Règlement no 5 des Études de premier cycle portant sur les échecs répétés dans un cours obligatoire.

AUTORISATION D'ENSEIGNER

Au terme de la réussite des quatre années d'études du profil *Enseignement de l'éducation physique et à la santé*, le Ministère délivrera, sur recommandation de l'Université, les autorisations d'enseigner, permis d'enseigner et brevets d'enseignement, à ceux et à celles qui y ont droit. Pour qu'une personne ait le droit d'obtenir une autorisation d'enseigner, elle doit compléter le formulaire de demande de *Permis d'enseigner au Québec*.

De plus, en vertu de nouvelles dispositions législatives relatives aux antécédents judiciaires du personnel scolaire, adoptées en juin 2005, toute personne qui désire obtenir ou renouveler une autorisation d'enseigner dans le secteur de la formation générale des jeunes, de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle, doit obligatoirement joindre à sa demande de *Permis d'enseigner au Québec* une déclaration relative à ses antécédents judiciaires.

Pour de plus amples renseignements sur le *Permis d'enseigner au Québec*, le lecteur est prié de consulter le site WEB suivant : www.mels.gouv.qc.ca/dtpps, sous l'onglet « Autorisation d'enseigner ».

Par ailleurs, en vertu des règles établies par le Ministère, un candidat déjà détenteur d'une première qualification légale d'enseignement (permis ou brevet d'enseignement), même s'il complète un autre programme de formation de maître, n'obtiendra pas de deuxième permis ou brevet d'enseignement dans une seconde discipline puisque la première qualification lui confère un droit de pratique.

COURS À SUIVRE

(Sauf indication contraire, les cours comportent 3 crédits; les cours entre parenthèses sont préalables.)

PROFIL ENSEIGNEMENT DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE ET À LA SANTÉ (code 7226)

Caractéristiques de l'élève (32 crédits) :

ASS2051	Enfants en difficulté d'adaptation
ASS3070	Adolescents en difficulté d'ordre comportemental au secondaire
KIN2000	Intégration perceptivomotrice
KIN2200	Développement moteur
KIN2300	Apprentissage moteur de l'enfance à l'adolescence
KIN3060	Physiologie de l'exercice (4 cr.)
KIN3091	Motricité humaine : aspects cinésiologiques (4 cr.)
KIN4160	Évaluation et amélioration de la condition physique des enfants et des adolescents (KIN3060)
KIN6515	Activité physique en situation de handicaps
PSY2634	Psychologie du développement : période de latence et adolescence

Psychopédagogie (9 crédits) :

KIN5412	Intervention en activité physique
KIN5420	Développement de compétences d'enseignement de l'éducation physique et de l'éducation à la santé (KIN1810 ; KIN5412)
KIN5430	Perfectionnement des compétences d'enseignement de l'éducation physique et de l'éducation à la santé (KIN1810 ; KIN5412 ; KIN5420)

Formation disciplinaire (31 crédits) :

KIN1100	Principes des actions corporelles liées à la pratique individuelle d'activités physiques
KIN1200	Principes des actions corporelles liées à la pratique collective d'activités physiques
KIN1310	Pratique et didactique des activités sportives collectives de grand espace
KIN1320	Pratique et didactique des activités sportives collectives de petit espace (2 cr.) (KIN1200)
KIN1330	Pratique et didactique des activités aquatiques (KIN1100)
KIN1340	Pratique et didactique des activités athlétiques (KIN1100)
KIN1350	Pratique et didactique des activités gymniques et acrobatiques (KIN1100)
KIN1360	Pratique et didactique des activités de plein air (KIN1100)
KIN1370	Pratique et didactique des activités physiques duelles de combat (KIN1100)
KIN1380	Pratique et didactique des activités physiques duelles de raquettes (KIN1100)
KIN1390	Pratique et didactique des activités physiques non traditionnelles individuelles (2 cr.) (KIN1100)

Milieu scolaire et professionnel (15 crédits) :

ASC6003	Problématiques interculturelles à l'école québécoise
ASS2063	Intégration scolaire et modèles d'intervention
FPE3050	Organisation de l'éducation au Québec
KIN3342	Éducation à la santé en milieu scolaire (4 cr.)
KIN5102	Introduction à la recherche en activité physique (2 cr.)

Culture générale (9 crédits) :

FPE4250	Éducation, épistémologie et métacognition
KIN5075	Histoire et philosophie de l'éducation physique et de la profession
	1 cours au choix
KIN1001	Activité physique et réussite académique
	Ce cours pourrait être considéré à titre de cours au choix

Formation pratique

• Cheminement (4 crédits) :

KIN1810	Activités d'intégration : identification professionnelle (1 cr.)
KIN1811	Séminaire de cheminement (1 cr.) (KIN1810)
KIN2820	Séminaire d'intégration (1 cr.) (KIN1811 ; KIN2801)
KIN4833	Séminaire de synthèse (1 cr.) (KIN1810 ; KIN1811 ; KIN2820 ; KIN3801 ou KIN4800)

• Stages (20 crédits) :

L'étudiant doit avoir une moyenne d'au moins 2,0/4,3 et ne pas être en sanction graduée pour pouvoir s'inscrire à tous les cours stage.

KIN1801	Stage I : préscolaire et primaire (KIN1810)
KIN2801	Stage II : secondaire (KIN1810 ; KIN1811 ; KIN1801 ; KIN5412)
KIN3801	Stage III : préscolaire-primaire (6 cr.) (KIN1801 ; KIN1810 ; KIN2801 ; KIN2820 ; KIN5412 ; KIN5420 ; PSY2634)
KIN4800	Stage IV : secondaire (6 cr.) (KIN1801 ; KIN1810 ; KIN2801 ; KIN2820 ; KIN5412 ; KIN5420 ; PSY2634)
KIN4802	Projets de développement professionnel (2 cr.) (KIN1810 ; KIN1811 ; KIN2820 ; KIN3801 ou KIN4800)

Intervention communautaire (0 crédit) :

Cette activité est obligatoire, non créditée, et consiste en quarante heures d'intervention communautaire durant les quatre années.

PROFIL KINÉSIOLOGIE (code 7239) :

les 21 cours suivants (57 crédits) :

CHI1570	Nutrition humaine
KIN1012	Application et intégration en activité physique (KIN2000 ; KIN3060 ; KIN3091)
KIN1812	Activité d'intégration : identification professionnelle en kinésiologie (1 cr.)
KIN2000	Intégration perceptivomotrice
KIN2821	Activités d'intégration : diagnostic professionnel et processus de créativité (1 cr.) (KIN1800 ; KIN1810)
KIN3060	Physiologie de l'exercice (4 cr.)
KIN3091	Motricité humaine : aspects cinésiologiques (4 cr.)
KIN3095	Blessures musculosquelettiques (KIN3091)
KIN3160	Adaptations physiologiques à l'exercice et aides ergogènes (KIN3060)
KIN3831	Activités d'intégration : projection professionnelle (1 cr.)
KIN4155	Principes et méthodes de conditionnement physique (KIN3060 ; KIN3160)
KIN5102	Introduction à la recherche en activité physique (2 cr.)
KIN5165	Entraînement en musculation (2 cr.) (KIN4155 ; KIN5630)
KIN5411	Intervention en activité physique (kinésiologie)
KIN5416	Intervention, counseling et diagnostic en activité physique (kinésiologie) (KIN5411)
KIN5630	Évaluation de la condition physique (KIN3060)
KIN6140	Biomécanique (KIN3091)
KIN6170	Psychologie du sport
KIN6175	Prescription en activité physique (KIN5411 ; KIN5630)
MET4101	Gestion des organismes de loisir et de sport
MKG3300	Marketing

un cours choisi dans chacun des 4 blocs suivants (12 crédits) :

COM1613	Phénomènes de groupe et de communication en situation d'animation culturelle
ou le cours	
SOC3230	Sociologie du loisir
KIN6517	Activité physique chez l'adulte en situation de handicaps (KIN2000)
KIN3360	Promotion de la santé et l'activité physique
ou le cours	
KIN6520	Rééducation motrice (KIN2000)
KIN5096	L'activité physique et la personne âgée
ou le cours	
KIN6960	Introduction à l'ergonomie

les trois stages suivants (12 crédits) :

L'étudiant doit avoir une moyenne d'au moins 2,0/4,3 et ne pas être en sanction graduée pour pouvoir s'inscrire à tous les cours stage.

KIN1800	Stage en milieu récréosportif 1 (KIN1810)
KIN2800	Stage en milieu récréosportif 2 (KIN1800 ; KIN1810 ; KIN2821)
KIN3800	Stage de perfectionnement en milieu récréosportif (6 cr.) (KIN1800 ; KIN1810 ; KIN2821)

trois cours libres, dont deux à l'extérieur des cours offerts par le département (9 crédits).

KIN1001	Activité physique et réussite académique
---------	--

Ce cours pourrait être considéré à titre de cours libre.